



La production des espaces pour l'entreprise au Maroc. À l'heure du Programme Émergence, quelle stratégie territoriale ?

Jean-Luc Piermay

DANS **MONDES EN DÉVELOPPEMENT** 2010/3 n° 151 , PAGES 127 À 137
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0302-3052

ISBN 9782804161064

DOI 10.3917/med.151.0127

Date de mise en ligne : 30/11/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-3-page-127?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La production des espaces pour l'entreprise au Maroc. À l'heure du Programme Émergence, quelle stratégie territoriale ?

Jean-Luc PIERMAY¹

A lors que réflexion scientifique et politiques publiques se rejoignent souvent sur la nécessité d'ancrer le développement dans les territoires et leurs dynamiques socio-économiques, le Maroc semble mettre en œuvre actuellement une stratégie fondamentalement différente, d'impulsion par le haut (Piermay, Piveteau, 2009). Dans le domaine du développement industriel, la publication en 2005 du Programme Émergence, résultat d'une étude prospective réalisée par le cabinet international Mac Kinsey, a constitué une étape décisive d'un processus dans lequel l'État a le rôle essentiel. Ce processus, commencé avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'alternance (1998) et plus encore avec l'avènement de Mohammed VI (1999), vise à positionner le pays dans le contexte mondial, à travers la réalisation de travaux d'infrastructures de grande ampleur et la mobilisation d'investissements directs étrangers.

Les politiques publiques menées au Maroc dans le domaine industriel seront interrogées à partir du concept de production d'espace (Lefebvre, 1974). L'espace est d'abord une donnée indispensable à l'exercice d'une activité, fait banal mais pour lequel Henri Lefebvre (1981, 112) disait que les enjeux se posaient avec force au quotidien. Non seulement produit d'une société, il intervient aussi activement dans la reproduction sociale et il est, en ce sens, un instrument au service des politiques publiques (Lévy, Lussault, 2006, 746). Lieu privilégié du jeu des acteurs, de leurs stratégies, de leurs conflits et des régulations sociales (Piermay, 1993, 10), l'espace, loin d'être déshumanisé (Unwin, 2004, 22), est porteur de contradictions issues notamment de la confrontation entre le local et le global (Di Méo, 1991). Dans le cas du Maroc, la question est de savoir si l'espace "abstrait", "conçu", sous-entendu par les acteurs dominants (Lefebvre, 1974), parvient à s'imposer dans l'espace réel en surmontant les "représentations d'espaces" et les pratiques des autres acteurs. Certes, le Programme Émergence ne produit ni ne définit des espaces. Son but est, à partir d'une évaluation de la compétitivité du Maroc, de proposer un

¹ Géographe, Université de Strasbourg, Laboratoire Gecko (Géographie comparée des Nords et des Suds), EA 375. jlp@unistra.fr

positionnement de l'économie sur une base volontariste. Sa mise en œuvre suppose, toutefois, que soit posée la question de la production des espaces pour l'entreprise. On peut se demander si cette production, telle qu'elle est pratiquée, conforte l'idée d'une dynamique descendante ou si les orientations nouvelles s'inscrivent de manière plus complexe dans le temps et dans la société.

1. UNE POLITIQUE FORTEMENT ÉVOLUTIVE

Au Maroc, la production d'espaces pour l'entreprise a été pensée dès le début comme un outil de meilleure répartition territoriale de l'activité, permettant de rendre plus opérante la politique des pouvoirs publics. Son évolution peut être repérée par la sémantique : les "quartiers industriels" sont devenus des "zones industrielles", avant une diversification des termes qui, au-delà des mots, révèle l'importance en profondeur du changement.

La première réflexion en matière d'espaces destinés aux entreprises date au Maroc de l'immédiat après-guerre (Écochard, 1951). À partir du constat d'un agencement peu satisfaisant des regroupements d'industries existants, et de ce qui apparaissait comme une concentration excessive de l'industrie à Casablanca, des principes sont établis pour l'insertion urbaine de "quartiers industriels" et des villes propices à l'implantation de l'industrie sont identifiées. Deux axes sont privilégiés dans ce qui était alors le protectorat français : la côte Atlantique (surtout Casablanca, Kénitra et Agadir) et le grand axe intérieur du nord (Meknès, Fès et Oujda). Des quartiers industriels furent réalisés, tout particulièrement à l'est du port de Casablanca (Souissi et *al.*, 4).

Le deuxième effort d'aménagement industriel date du début des années 1980. À la suite d'une étude de l'Office pour le développement industriel (ODI), un Programme national d'aménagement de zones industrielles (PNAZI) est lancé. De nouveau, l'objectif est d'orienter la croissance industrielle, en proposant des terrains à prix bonifiés. 22 villes sont identifiées au départ, mais diverses considérations ont considérablement étendu le programme. Le ministère compétent revendique aujourd'hui 49 "zones industrielles" achevées et 26 en cours d'aménagement (3 153 ha). Le décompte précis est toutefois difficile à effectuer, le PNAZI étant devenu avec le temps moins un programme que la somme des interventions de ce ministère en matière de zones industrielles. Les zones industrielles du PNAZI sont réparties dans l'ensemble du pays, couvrant les 16 régions, et 44 préfectures et provinces sur 60. La région du Grand Casablanca a été peu touchée, seulement pour rentabiliser financièrement l'opération. Si des espaces industriels y ont été mis en place sur la base du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1984, souvent par officialisation et extension d'implantations plus anciennes (Kaioua, 1996), le cœur métropolitain du pays a été jusqu'à l'époque la plus récente en retard quant à la qualité des espaces produits pour les entreprises.

Depuis la fin des années 1990, après un examen critique du PNAZI, de nouvelles initiatives ont vu le jour, plus diversifiées, avec un programme de

pépinières d'entreprises et des "zones d'activités économiques", destinées à accueillir des artisans et des petites entreprises à proximité de lieux de résidence. Plus ambitieux, les "parcs industriels", dotés de services d'accompagnement, sont des espaces soigneusement aménagés, qui continuent à être gérés après cession aux entrepreneurs. Certains sont dotés d'un statut de zone franche. Leurs localisations sont très ciblées, d'abord dans les deux pôles métropolitains de Casablanca et de Rabat, et dans les deux portes d'Europe que sont Tanger et Nador. Enfin, des "*clusters*" sont prévus autour de filières industrielles, agro-alimentaire à Meknès, produits de la mer à Agadir, mécatronique à Mohammedia (Grand Casablanca). En une dizaine d'années, la conception des espaces destinés aux entreprises a donc fortement évolué.

Le rapport critique réalisé en 1994-1995 sur le PNAZI constitue le point de départ des réflexions actuelles. Si le programme a permis de doter un grand nombre de villes, les résultats ont été inégaux, tant en ce qui concerne les taux d'attribution que de valorisation. La répartition égalitaire des zones est donc critiquée, de même que le pourcentage important de lots non construits, souvent devenus des supports de prêts hypothécaires pour la réalisation de tout autres investissements. Une deuxième série de critiques concerne le processus de production des zones industrielles, qui n'a mobilisé que des acteurs publics et a généré un produit standardisé, détaché de toute stratégie de développement économique. Enfin, la question foncière a dominé la localisation des zones industrielles. Pour résoudre le problème d'un foncier complexe, partagé en des statuts différents et inégalement mobilisables, des terres du Domaine privé de l'État ont été en général réquisitionnées.

Les décideurs se positionnent aujourd'hui en regard de ces critiques. Ils revendiquent l'enjeu de développement économique, le soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, la mobilisation d'acteurs privés et publics, la nécessité de dépasser les contraintes du foncier, la gestion dans la durée des espaces aménagés. Des "plans" à long terme donnent un cadre ambitieux à la démarche : le Programme Émergence pour l'industrie, dont l'objectif est de créer de la richesse et de développer des activités exportatrices à haute valeur ajoutée. Cette stratégie a retenu sept métiers (*offshoring*, automobile, aéronautique, électronique, agro-alimentaire, produits de la mer, textile habillement) et les a hiérarchisés en termes de priorités. Elle s'appuie sur les atouts du pays (proximité de l'Europe, accès aux marchés, qualité de la vie), pour créer 220 000 emplois en dix ans. L'*offshoring* est en tête des priorités, de par sa capacité à créer beaucoup d'emplois, puis la sous-traitance : automobile à Tanger, aéronautique à Casablanca, électronique à Tanger et Mohammedia. Puis vient la relance des points forts de l'économie marocaine : agro-alimentaire, transformation des produits de la mer, textile, artisanat. L'heure a été ensuite aux déclinaisons régionales du Programme, sous la forme de Plans régionaux de développement industriel (PRDI), dans lesquels les acteurs locaux étaient incités à donner corps aux objectifs nationaux. C'est là que le Programme Émergence a rencontré la question des espaces pour l'entreprise, précisée lors d'une deuxième phase, plus réaliste et mieux déclinée (2009). Tout montre

l'accélération récente du changement. L'objet singulier qu'était autrefois la zone industrielle devient, sous des formes diversifiées, composante d'une stratégie intégrée.

2. DES ACTEURS EN MUTATION

Simultanément, les acteurs de la production d'espaces pour l'entreprise sont eux-mêmes entrés dans un processus de transformation. Celui-ci reste malgré tout incomplet, en regard de l'exigence de réactivité aux opportunités externes par rapport auxquelles le pays souhaite s'inscrire.

Le métier le plus sollicité est celui d'aménageur, qui conçoit et met en œuvre le projet, puis assure le montage financier et commercialise. Dans le PNAZI, qui sert ici de référence initiale, l'aménageur aurait dû être la commune ; cela ne concerna que moins du tiers des projets. En cas de défaillance, la Caisse de dépôts et de gestion (CDG), institution financière d'État gérant les ressources d'épargne, devait prendre le relais. Comme elle se limita à 8 projets, de nombreux autres acteurs intervinrent. L'opération consistant en un simple lotissement, cette diversité se comprend aisément. Conséquence dommageable, une vaste opération de mise à niveau des zones industrielles du PNAZI a déjà dû être engagée.

Les exigences actuelles du métier d'aménageur sont très éloignées de ces pratiques d'amateur. Tirant le bilan de l'expérience, le ministère concerné prépare une loi sur les "espaces d'activités industrielles". Dans un objectif de compétitivité économique, il s'agit de définir le cadre d'intervention des acteurs, de standardiser la démarche, d'établir des normes urbanistiques. Deux points sont importants, l'obligation d'une structure de gestion de la zone industrielle et l'établissement d'un cahier des charges juridiquement imparable pour empêcher la revente du terrain avant la réalisation du projet d'investissement. On le voit, l'idée nouvelle est de gérer la zone industrielle dans la durée. Comme la réalisation doit aussi s'inscrire dans une perspective intégrée de développement, le métier d'aménageur a profondément changé.

Un acteur marocain a opéré cette transformation, la CDG qui, en réorganisant ses activités, a créé en 2005 MedZ, filiale de CDG Développement. Sur la base de la réussite des projets d'urbanisme touristique de son prédécesseur, Maroc Hôtels Villages, MedZ entend devenir un "concepteur ensemblier de solutions spatiales d'aménagement urbaines, touristiques et d'activités économiques, apte à répondre aux exigences actuelles des investisseurs et à favoriser le développement et l'attractivité du pays" (www.medz.ma). Très sollicitée, MedZ est engagée dans les projets majeurs du pays, à Casablanca (parc *offshoring* de Casanearshore), à Rabat-Salé (technopôle), à Tanger, à Nador, à El Jadida (parc industriel de Jorf Lasfar) et dans les *clusters*.

Du coup, les autres aménageurs tendent à être disqualifiés, ce qui ne signifie pas qu'ils ne continuent pas à intervenir. Ainsi, les institutions liées au ministère de l'habitat, qui avaient été très actives dans le PNAZI, sont aujourd'hui très

critiquées pour leur absence de suivi, de cahier des charges, de vision régionale. Pour elles, la zone industrielle n'est qu'un élément accompagnateur d'une politique de l'habitat. Elles livrent un produit fini, sont soucieuses d'une commercialisation rapide pour des raisons de rentabilité et ne peuvent envisager la zone industrielle dans la durée. Le manque d'aménageurs marocains compétents pose aujourd'hui problème. Comme un seul aménageur étranger a déjà opéré dans le domaine, la Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc (Bouskoura, au sud de Casablanca), les autorités régionales les plus dynamiques envisagent le lancement d'appels d'offres internationaux, auxquels pourraient répondre des sociétés étrangères disposant de réseaux étendus et d'un portefeuille clients étoffé.

Ce processus d'élaboration d'une politique ne rend pourtant pas entièrement compte de la production actuelle d'espaces pour l'entreprise. C'est qu'à côté de lui, voire en son sein, se développe un système dérogatoire qui n'est en rien anecdotique. Celui-ci joue à plusieurs niveaux. Au niveau local, de nombreuses entreprises s'installent hors de tout espace aménagé. À Skhirat (30 km de Rabat), où il y a un fort dynamisme industriel (Fruit of the Loom, Legler...) malgré l'absence de zone industrielle, la commune définit son rôle comme celui d'un intercesseur auprès des autorités déconcentrées pour l'obtention de la dérogation, et d'un intermédiaire pour le transfert à son nom d'un terrain domanial, qu'elle rétrocédera ensuite à l'entreprise. La pratique est parfois institutionnalisée : à Casablanca, ville où les pouvoirs publics peinent à maîtriser le sol, 1 863 hectares ont été ouverts à l'urbanisation en mai 2007, dont 517 hectares officiellement dédiés à des "projets qui feront l'objet de demandes de dérogation". Cet exemple d'aménagement par la dérogation illustre la dimension opportuniste de la politique industrielle marocaine et sa capacité de réactivité vis-à-vis des exigences des entreprises.

Le système dérogatoire est encore plus spectaculaire à l'échelle nationale. Deux projets majeurs sont actuellement en chantier, le port de Tanger Méditerranée et le réaménagement de Rabat. Celui de Tanger est une entreprise colossale destinée à capter le trafic de porte-conteneurs franchissant le détroit de Gibraltar, en offrant un port en eau profonde situé sur la ligne droite le reliant au canal de Suez. Antérieur au Programme Émergence, il permet au Maroc de se positionner par rapport à des projets concurrents (Algésiras, Sardaigne, Sicile, Tunisie). L'Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA), société anonyme à capitaux publics, chargée de l'opération, est à la fois autorité portuaire, aménageur-développeur et agence de développement local pour un territoire de 550 km². Entre autres, est prévue la création de plus d'un millier d'hectares industriels, dont 300 réservés à Renault. De son côté, le projet de Rabat vise à conforter l'image de la capitale et à réarticuler les deux agglomérations contiguës mais socialement très contrastées de Rabat et de Salé. En décalage par rapport à la planification nationale, portant sur des espaces juridiquement distraits de la compétence des collectivités locales, ces deux projets ressortissent de logiques autres, dans lesquelles le roi et son entourage proche ont tous pouvoirs.

Une typologie des espaces destinés aux entreprises ne peut donc être faite sur la seule base des termes descriptifs utilisés par les autorités centrales. Ce sont des logiques différentes qui fondent la diversité de la production marocaine d'espaces pour les entreprises. Cinq peuvent être distinguées :

- des implantations *ad hoc* d'unités industrielles, ce qui ne signifie nullement que les pouvoirs publics ne sont pas susceptibles d'intervenir activement dans le processus (1) ;
- une identification de sites, non suivie d'aménagement, pratiquée par les communes à travers leurs plans d'aménagement réglementaires (2) ;
- une production classique de lotissements industriels, plus ou moins bien équipés et reliés à leur environnement (3) ;
- une production intégrée d'espaces pour l'entreprise, dans une relation pensée tant avec le développement régional qu'avec les besoins des entreprises (4) ;
- une production dérogatoire de sites à grands enjeux, fondée sur une volonté d'arrimage aux dynamiques mondiales (5).

Plus qu'une chronologie, ce sont des logiques de projets qui sont ici soulignées. L'acteur maître d'ouvrage est mis en avant, investisseur industriel (1), commune (2), autorité étatique déconcentrée (3), aménageur-développeur (4), autorité centrale dont le bras exécutif est une agence (5). Une question d'échelle transparait donc, ainsi que des logiques de localisation : au marché ou à une localisation contrainte par les opportunités foncières s'oppose une canalisation volontariste du marché par les pouvoirs publics. Autant qu'une concurrence entre acteurs publics, cette typologie reflète aussi la diversité du monde de l'entreprise, l'investisseur marocain résidant à l'étranger (MRE) ne réagissant pas de la même manière et ne se tournant pas vers les mêmes filières que le groupe familial enraciné souhaitant s'agrandir et que la grande firme internationale cherchant à délocaliser. Des articulations subtiles peuvent également s'établir entre ces logiques apparemment peu conciliables.

3. L'ÉTAT EN AVANT-GARDE

Hors les investisseurs industriels du premier groupe, l'État sous ses multiples formes est presque toujours l'initiateur des espaces pour l'entreprise. Les promoteurs privés n'occupent qu'une place anecdotique, et uniquement à Casablanca et Rabat. La vision d'avenir, pour l'instant, est du côté de l'État.

3.1 *Un État central omniprésent*

Le Programme Émergence se prolonge par une déclinaison régionale, mais "l'autorité régionale" (c'est-à-dire le wali, ou préfet de région), occupe toujours les premiers rôles. Sauf peut-être dans la région Souss-Massa-Draâ (Agadir), connue pour l'existence d'hommes d'affaires et de politiciens enracinés, il est rare que les pôles régionaux de développement industriel aient été réellement pris en main par les acteurs décentralisés. Les régions de Tanger et de Rabat ont

adopté des attitudes suivistes par rapport aux projets royaux. À Fès-Boulemane, région qui a la première signé son contrat avec l'État, l'initiative n'aurait pas réellement suscité de synergie. Dans l'Oriental (Oujda), si le projet concocté par un grand consultant international impressionne par sa vision d'avenir, on souligne le poids du wali, dont on évoque les réseaux et le CV étoffé dans les arcanes du pouvoir central. Plus largement, l'intérêt personnel du roi est la meilleure chance de réussite d'un projet. Le choix d'un wali, d'ailleurs, est loin d'être anodin, comme l'a montré le cas de Tanger, puisque l'on avait choisi pour cette ville emblématique du développement actuel "celui qui avait fait des merveilles" à Marrakech.

L'État n'est pourtant pas un acteur immuable. Il est en pleine transformation, quoique de manière inégale. Depuis l'avènement du nouveau roi, les préoccupations de développement ont pris le pas sur les obsessions sécuritaires. "L'entrepreneur est élevé au statut de nouveau promoteur du développement du pays" (Catusse, 2004). L'ouverture, incontestable sur le plan économique, l'est aussi sur le plan institutionnel. Alors que se décrispe le jeu politique et que se modernise l'action publique (Collectif, 2006), le souci de concertation augmente : la dimension locale est aujourd'hui prise en compte, là où seule la dimension étatique était autrefois admise. Pourtant, cette tendance est obscurcie par deux facteurs. D'un côté, il existe de manière latente une culture de résistance au changement décentralisateur (*Ibid.*). De l'autre, le souci de la réactivité à des opportunités externes s'oppose à une réelle concertation, dans la mesure où elle valorise le pouvoir d'analyse et de décision d'un très petit nombre. Ainsi, le roi est partout : dans les négociations avec les interlocuteurs étrangers ou nationaux, à travers son équipe de conseillers, sur le terrain dans les inaugurations, les lancements de projets et pour vérifier le bon avancement des chantiers. Les effets sont alors à gérer en aval : la modernisation aggrave les inégalités, la faible déconcentration des pouvoirs fait obstacle à la décentralisation (Naciri, 2002), l'articulation est insuffisante entre les citoyens et le pouvoir, comme au sein du pouvoir et de l'administration.

3.2 *Un processus inachevé*

Cette prise de recul par rapport à l'objet étudié permet d'émettre un certain nombre de doutes sur la nature du changement des politiques publiques. Certes, les choses ont changé depuis le PNAZI, mais il serait faux de croire que les errements d'autrefois ont été entièrement conjurés.

Compétitivité des territoires ? Si l'expression est à l'ordre du jour, les considérations politiques ne sont jamais absentes. En témoignent les faveurs accordées aux provinces sahariennes dont le statut international n'est pas encore incontesté, et à l'Oriental frontalier de l'Espagne (Melilla) et d'une Algérie qui s'ouvrira bien un jour.

Priorité au développement économique ? Certes, une vision à long terme est affichée. Mais la déclinaison opérationnelle du Programme Émergence met en première priorité le développement de l'*offshoring*, et d'abord des centres d'appel,

peu porteurs de développement, quoique susceptibles de créer beaucoup d'emplois. Certes, l'*offshoring* ne constitue qu'une première étape et l'urgence peut conduire à donner une place importante au court terme, au détriment du long terme.

Volonté d'une gouvernance rassemblant tous les acteurs ? Pas sûr ! Dans les faits, les aménageurs compétents manquent et les articulateurs existants tendent à négliger les partenaires qui ne sont pas sur le même registre d'efficacité. Des interlocuteurs de haut niveau expriment leur lassitude face à des collectivités locales qui ne font pas ce qu'on attend d'elles. De plus, la pratique des dérogations prend tous les acteurs en porte-à-faux. Le lien des administrations avec les entreprises n'est pas évident ; il est brouillé par la persistance de la "corruption" et quand il s'agit de constituer une association d'entrepreneurs, beaucoup de sociétés n'adhèrent pas. La gouvernance fait défaut.

Souci, enfin, de ne pas subir le *diktat* du foncier ? Là, on peut en douter. Sauf dans le cas des opérations prioritaires (Port de Tanger-Méditerranée, Rabat, Jorf Lasfar), les autorités continuent de recourir aux solutions de facilité, en premier lieu la mobilisation de terrains domaniaux, où qu'ils soient situés. À titre d'exemple, la localisation de certains parcs industriels récents étonne, par exemple "à proximité" de Rabat, mais quand même à 50 kilomètres de la ville, et "à proximité" d'un échangeur autoroutier, avec toutefois une grosse localité à traverser (Aïn Johra). Les logiques foncières continuent de régner en maître dans le choix des sites. Dans un changement pourtant incontestable, beaucoup de contradictions sont donc perceptibles.

3.3 *Les paradoxes de la mutation*

Se pose ici un problème de méthode, car ces éléments contradictoires méritent d'être vus non pas isolément, mais dans leurs interrelations ; non pas comme de simples contradictions, mais comme des paradoxes (Barel, 1989), c'est-à-dire des couples d'impératifs incompatibles, que le gestionnaire est tenu malgré tout de gérer de manière articulée. Deux paradoxes classiques sont à distinguer, l'un associant développement économique et protection sociale, l'autre postulant l'autonomie dans l'interdépendance.

Le premier paradoxe est formé par le nécessaire objectif de compétitivité des territoires et le tout aussi nécessaire objectif de prise en compte des impératifs sociaux. Si le développement est dans un premier temps facteur d'inégalités accrues, et si la saisie des opportunités favorise avant tout les mieux armés, on imagine les risques sociaux quand l'extrémisme musulman a potentiellement la capacité de canaliser beaucoup de frustrations. L'actuelle réponse marocaine à ce paradoxe réside dans diverses initiatives (Initiative nationale pour le développement humain, Agence de développement social, Fondations, Programme "Villes sans bidonvilles"), comme dans la combinaison des objectifs de compétitivité et de créations massives d'emplois. Le deuxième paradoxe peut s'exprimer par la volonté de susciter des territoires (sous-entendu infranationaux) sans transiger sur l'unité nationale (tout en gérant l'autonomie

du Maroc dans l'ensemble mondial). Sur le plan économique, la question est celle de la nécessité de promouvoir une métropole forte (Casablanca) tout en favorisant le développement de l'ensemble du pays. À cette question, qui avait poussé autrefois à (essayer de) brider la croissance de Casablanca, les responsables répondent aujourd'hui logiquement que les deux sont nécessaires, ce qui incite à valoriser les atouts de chaque lieu.

L'hypothèse peut être émise que les logiques très contrastées identifiées dans la production des espaces pour l'entreprise sont susceptibles d'être articulées entre elles, et qu'elles constituent les différents versants de gestions paradoxales. Procéder à coups de dérogations (logique 5), s'il s'agit de dépasser des rigidités réglementaires, peut constituer un mode d'expérimentation préparant la conception de programmes intégrés (4). Ainsi, l'Agence TMSA est entrée dans le capital de la zone franche de Tanger, pourtant située hors de son périmètre. L'objectif, dérogatoire par rapport aux missions de cet organisme déjà dérogatoire, est d'assurer la cohérence de l'offre en zones industrielles dans la région. De même, l'exemple cité ci-dessus des espaces ouverts à l'urbanisation à Casablanca montre que l'outil de la dérogation peut donner de la souplesse à un aménagement programmatique. Cette forme d'institutionnalisation de la dérogation rapproche les logiques 1 et 5. Quant à l'identification de sites industriels (2), elle n'est pas inutile à une production intégrée (4) ou classique (3), qui manque souvent cruellement d'emplacements à aménager. Ces remarques permettent d'intéressantes comparaisons avec d'autres cas. On pense surtout à la Chine, où les zones économiques spéciales ont été conçues pour acclimater de nouveaux modes de gestion (Catin, Van Huffel, 2004). Le Maroc, toutefois, n'est pas la Chine, ni par le dynamisme économique, ni par les distances, ni par le régime politique, même si dans les deux cas celui-ci mobilise la (forte) légitimité sociale dont il dispose pour amorcer la transformation économique. Le début d'osmose entre des logiques apparemment contradictoires que révèle l'analyse des paradoxes marocains pourrait constituer une différence notable avec les fortes volontés de cloisonnement que semble montrer le cas chinois.

On a l'impression, dans la situation actuelle, que les niveaux de l'indispensable gestion de ces paradoxes ont changé. Autrefois, on se souciait peu de territoires et de leur compétitivité. Les paradoxes étaient segmentés, gérés à divers niveaux, chacun bricolait, mélangeant les logiques et les intérêts. Aujourd'hui, la "locomotive" est clairement identifiée, à tel point qu'un acteur unique tend à guider la différenciation des territoires, comme à concilier grands programmes à ambition d'intégration et grands projets dérogatoires, comme à rendre compatibles développement économique et question sociale. Le résultat le plus sensible de cette évolution est l'exposition en première ligne du roi, toutefois protégé par sa fonction religieuse de Commandeur des croyants, qui lui octroie une très forte légitimité et qui gêne la montée des extrémismes religieux.

CONCLUSION

Il serait simpliste de ne voir dans la stratégie industrielle de l'État marocain que la traduction de "l'espace abstrait" des pouvoirs dominants, à l'image de ce qu'on peut trouver dans certains pays du Golfe (Dumortier, 2007, 636). Le Programme Émergence s'inscrit d'abord dans une évolution de long terme. Il apparaît à un moment où l'État, en voie de décrispation, accepte une certaine position d'apprentissage, adopte des formes d'action qui s'apparentent à celles du privé et s'ouvre à l'extérieur. En même temps, l'État conserve une place essentielle dans la société, ce qui n'est pas sans lien avec la culture religieuse du pouvoir, ni avec une certaine tradition française. Existants réellement, l'État marocain est un acteur majeur ; dans les enjeux actuels, qui touchent les équilibres fondamentaux du pays, il se trouve devant une obligation de résultats face à la société et joue son existence.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que l'espace abstrait reflété par le Programme Émergence nie les représentations d'espace et les pratiques des autres acteurs ; du moins de certains, en premier lieu élites modernistes et surtout entrepreneurs. Bien que fortement encadrées par les autorités déconcentrées, les déclinaisons régionales du Programme Émergence laissent une porte entr'ouverte aux élus. L'analyse de la production des espaces pour l'entreprise montre donc la diversité des logiques se développant au sein d'un État composite et en définitive une capacité de pragmatisme. Composant avec les contradictions de la société et du pouvoir, la stratégie industrielle participe bien de la reproduction des paradoxes marocains.

Le Programme Émergence peut être ainsi une chance dans l'infléchissement des politiques publiques. Même limité, l'essai de déclinaison régionale est une étape vers le dépassement d'une vision exclusive de cohérence par le haut, vers une pensée locale du territoire et vers une réappropriation par les acteurs locaux. Il peut aussi, si l'effort d'articulation est poursuivi, jouer un rôle intéressant sur les représentations collectives, pour faire croire au développement à des populations éminemment sceptiques. Il reste un domaine sur lequel il n'aura pas d'effets directs, celui du foncier, qui bloque tant de projets de développement. Mais on touche là aux fondements du pouvoir.

BIBLIOGRAPHIE

- BAREL Y. (1989) *Le paradoxe et le système : essai sur le fantastique social*, Grenoble, Presses Universitaires, 332 p.
- CATIN M., VAN HUFFEL C. (2004) Institutions, ouverture et inégalités régionales de développement en Chine, *The European Journal of Development Research*, 16, 4, LEAD, Cahiers du CRERI, 2004-1.
- CATUSSE M. (2004) Acteurs privés, action publique. Patronat et politique au Maroc, in Roque M.-A., *La société civile au Maroc. L'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Paris, Barcelone, Casablanca, Publisud, IE Med, Sochepress, 161-185.

- COLLECTIF (2006) *Le Maroc possible. Une offre de débat pour une ambition collective*, Rapport du Cinquantenaire, Casablanca, Éditions maghrébines, 288 p.
- DI MEO G. (1991) *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Economica Anthropos.
- DUMORTIER B. (2007) Développement économique et contournement du droit : les zones franches de la rive arabe du golfe Persique, *Annales de Géographie*, 116, n° 658, 628-644.
- ÉCOCHARD M. (1951) Les quartiers industriels des villes du Maroc, *Urbanisme*, 11-12, 3-17.
- KAIIOUA A. (1996) *Casablanca, l'industrie et la ville*, URBAMA, Commune Urbaine de Casablanca, fasc. de recherche n°30, 2 t., 775 p.
- LEFEBVRE H. (1981) *Critique de la vie quotidienne. III. De la modernité au modernisme*, Paris, l'Arche.
- LEFEBVRE H. (1974) *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.
- LEVY, LUSSAULT M. (2006) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1032 p.
- NACIRI K. (2002) Les cadres constitutionnels, légaux et administratifs du gouvernement local au Maroc, communication au 4^e Forum méditerranéen du Développement MDF4 "Empowering Local Government Institutions in the MENA Region", Amman, 8-10 avril.
- PIERMAY J.-L. (1993) *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 579 p.
- PIERMAY J.-L., PIVETEAU A. (2009) L'impensé du local dans le Programme Émergence du Maroc. Le cas de Tanger, in: Mezouaghi M., *Les localisations industrielles au Maghreb; attractivité, agglomération et territoires*, Tunis, Paris, IRMC-Karthala, 209-230.
- SOUISSI M., HOLLARD M., JAIDI L. (sans date) *Les entreprises du secteur de la mécanique localisées à Casablanca. Étude sur le développement des bassins d'emploi. Cas des systèmes productifs localisés (SPL) au Maroc*, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, 20 p.
- UNWIN T. (2004) A waste of space? Towards a critique of the social production of space..., *Transactions of the Institute of British Geographers*, Vol. 25, 1, 11-29.
